

Agent·e de billetterie

Plier tout Déplier tout

L'agent·e de billetterie vend des places pour des spectacles et des événements.

Il·elle :

- Accueille, informe et conseille le public au guichet et par téléphone sur la programmation.
 - Vend des places au guichet et par téléphone.
 - Traite les achats de billets en ligne ou par correspondance.
 - Imprime les billets en échange de contremarques et les billets des invités.
 - Gère les listes d'attente de spectateurs.
 - Renseigner les fichiers des publics.
-

URL source:

<http://www.cpnefsv.org/guides-metiers/metiers-administratifs/communication-relations-avec-public-commercialisation-8>